

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres : L'an deux mil dix-huit, le 31 janvier à 19 H 30
En exercice 42 les membres du Conseil Municipal se sont réunis à dix-neuf heures trente au Foyer
Présents 27 André Bonnet en séance publique, sous la présidence de Mr François AUGE, Maire
Pouvoirs 5 **Date de la convocation :** 24 janvier 2018
Votants 32 **Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :**

Etaient présents :

ALLAIRE Dominique, AMIRAULT Jean-Louis, ANDRILLON Sylvie, AUGE François, BARRY Philippe, CERVO Gilbert, CHABOT Claudine, CHAVENEAU Florence, CONNAN Sophie, DOUCET Patrice, DUFRESNE Jean, FAVIER Hélène, GUERRA Maria, HABERT Pierre, LAME Sylvie, LANDAIS Gérard, LANDRY Sandrine, LOGEAY Dominique, LORIEUX Michel, MOREAU Eric, PAVAN Lionel, PAVAN Viviane, PENET Paul, PRADOS Frédéric, ROLLAND Nicolas, SANS CHAGRIN Daniel, VASSEUR Pierre.

Etaient absents avec pouvoirs : CHATENET Jean-Noël (pouvoir LOGEAY Dominique), DENIS Carine (pouvoir ANDRILLON Sylvie), DIROCCO Mireille (pouvoir PRADOS Frédéric), LE DU Alain (pouvoir HABERT Pierre), ORTILLON Patrice (pouvoir FAVIER Hélène).

Etaient absents : BERDALLE Emilie, COLLIGNON Laurence, GERMAIN Sophie, LAURENT Bénédicte, LEON Stéphane, MENARD Alexandre, PALMIER Sébastien, ROBUCHON Christian, VOISIN Laurent, WOHLHUTER Jean-Jacques.

Secrétaire de séance : Pierre VASSEUR.

Objet : Tarif de location pour la cuisine de la salle des fêtes de Saint Michel-sur-Loire

M. Dominique Logeay, maire délégué de Saint Michel-sur-Loire, rappelle que par délibération en date du 3 mai 2017 l'assemblée a voté les tarifs de location des salles communales. Il a été omis de voter le tarif pour la location de la cuisine de la salle des fêtes de Saint Michel-sur-Loire qui est proposé à 35 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve et vote le tarif pour la location de la cuisine de la salle des fêtes de Saint Michel-sur-Loire à 35 €. Ce tarif est applicable avec effet immédiat.

Pour expédition conforme,
Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire.

Transmis en Sous-Préfecture de Chinon	9/02/2018
Publication	9/02/2018



Le Maire,

François Augé

